

PRIX DU BÉNÉVOLAT

Avec le prix du bénévolat, nous souhaitons mettre en lumière les travailleurs bénévoles. L'objectif est de faire figurer au premier plan les gens qui se trouvent pour la plupart dans l'ombre d'un club de handball. De simplement leur dire merci.

Par ce prix, nous souhaitons encourager et valoriser le travail bénévole au sein des clubs de handball.

Le handball n'existerait pas sans les bénévoles. Qu'il s'agisse d'un entraîneur, d'un membre du comité ou d'un aide au kiosque, un club a besoin de tout le monde. Par ce prix, nous mettons sous les feux de la rampe les fonctionnaires les plus précieux qui agissent dans l'ombre.

Avez-vous quelqu'un au sein de votre club qui fait des choses extraordinaires? Quelqu'un qui est toujours disponible quand vous avez besoin de lui/d'elle? Quelqu'un qui apporte une bouffée d'air frais au club avec ses idées? Quelqu'un que vous voulez simplement remercier?

Pensez-vous à quelqu'un en particulier en ce moment? Alors proposez votre bénévole comme candidat au prix de «Bénévole de la saison»!

Distinction:

Bénévole de la saison

Prix:

- 2 billets VIP pour un match international, lors de la remise du prix
- Bon hôtelier pour 2 personnes
- Diplôme de «Bénévole de la saison»

Remarque:

Les descriptions de fonctions / postes utilisées dans le présent règlement s'appliquent aux deux sexes.

1. ANNONCE

- Les candidatures peuvent être déposées du 01.03.2020 au 31.05.2020 via le site www.handball.ch.
- Seules les candidatures présentées sur le formulaire officiel seront prises en considération.

2. CANDIDATURE

- Tous les bénévoles travaillant pour un club de la FSH peuvent se porter candidats.
- Les clubs peuvent également proposer leurs bénévoles.
- Seules les personnes exerçant une fonction officielle dans un club membre de la FSH sont habilitées à participer (p.ex. technique, kiosque, responsable de la relève, etc.).

3. ORGANE DE DÉCISION

- Présélection: jury
- Vote final:
 - Public 50%
 - Jury FSH 50%

4. CÉRÉMONIE

- La cérémonie de remise du prix aura lieu au cours du dernier trimestre, dans le cadre d'un match international.

5. UNE FOIS LA PRÉSÉLECTION ÉTABLIE

- Profil et entretien avec les bénévoles sélectionnés
- Publication des portraits sur www.handball.ch
- Vote du public via www.handball.ch

6. CE QUI ATTEND LE BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

- Remise du prix lors d'un match international du dernier trimestre
- Bon dans un hôtel pour 2 personnes
- Diplôme de «Bénévole de la saison»
- 2 billets VIP pour un match international, lors de la remise du prix
- Inscription sur la liste «Bénévole de la saison»

7. CRITÈRES DE SÉLECTION POSSIBLES

- Qu'a fait le bénévole?
 - En quoi cela promeut-il le handball?
 - Quelles sont les tâches du bénévole?
 - Quels avantages le club tire-t-il du travail du bénévole?
-

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participation

En posant sa candidature, le participant accepte les conditions suivantes. La FSH se réserve le droit d'interrompre le concours à tout moment sans préavis ni mention de motifs ou d'y mettre fin avant terme, notamment pour des raisons techniques ou juridiques qui compromettent son bon déroulement. La FSH a également le droit d'ajuster à tout moment les présentes conditions de participation et de les publier en conséquence.

Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ont le droit de participer. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Les informations exigées doivent être exactes. Les entrées générées automatiquement et les manipulations techniques sont écartées du concours. La FSH se réserve le droit d'exclure des participants en cas de participation non conforme (y c. entrée de données erronées) et d'attribuer les prix à d'autres participants. Date limite de participation: le 31.05.2020 à 23h59.

Traitement des données

Les noms, adresses électroniques et informations personnelles saisis dans le cadre du concours ne sont ni transmis à des partenaires, ni utilisés à des fins de marketing. La FSH est habilitée à contacter les candidats après la présélection via leur adresse électronique et à dresser ensuite un portrait des candidats respectifs.

Voir aussi les dispositions de protection des données de la FSH: [lien](#)

Remise du prix

Le prix sera remis personnellement lors d'un événement de la FSH. La voie judiciaire est exclue. Seul le droit suisse s'applique.

Un droit légal à l'attribution du prix ne peut être revendiqué. La décision finale revient à la Fédération Suisse de Handball.